



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE
TD/B/52/L.6
14 octobre 2005
FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Cinquante-deuxième session
Genève, 3-14 octobre 2005
Point 6 de l'ordre du jour

**EXAMEN DES FAITS NOUVEAUX ET DES QUESTIONS SE RAPPORTANT AU
PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'APRÈS-DOHA QUI REVÊTENT UN
INTÉRÊT PARTICULIER POUR LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT**

Résumé du Président

1. Le Conseil a examiné le point 6 de l'ordre du jour en séance plénière les 6 et 7 octobre 2005. Il a réalisé un examen approfondi de l'évolution récente des négociations de Doha du point de vue des préoccupations et des intérêts des pays en développement. Les discussions ont été riches et constructives, avec 51 déclarations. La déclaration liminaire du Secrétaire général de la CNUCED a été lue par la Directrice de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base, qui a également présenté la note d'information du secrétariat (TD/B/52/8). Le Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a fait une déclaration. Quarante-neuf déclarations ont ensuite été prononcées. La participation de nombreux États membres de la CNUCED, notamment représentés par des ambassadeurs et des chefs de mission, témoignait de l'intérêt porté au Programme de travail de Doha et de l'engagement constructif de tous de participer à la formation d'un consensus à la CNUCED.

2. La plupart des participants se sont déclarés satisfaits de la note d'information du secrétariat, qui présentait une analyse détaillée et objective des questions intéressant les pays en développement dans les négociations commerciales de Doha depuis la décision-cadre adoptée à l'OMC en juillet 2004 (ensemble de résultats de juillet). La note contenait des suggestions adressées aux décideurs et aux négociateurs commerciaux, en particulier dans les domaines où un consensus était nécessaire pour réellement faire du Cycle de Doha un cycle du développement.

3. Il a généralement été convenu que les délibérations au Conseil étaient particulièrement importantes et opportunes, étant donné que les négociations s'intensifiaient en préparation de la prochaine et sixième Conférence ministérielle de l'OMC, qui aurait lieu à Hong Kong (Chine). Elles étaient l'occasion de réaliser un audit des négociations de Doha dans une perspective de développement. À travers des échanges francs et ouverts de vues et d'idées dans un contexte autre qu'un contexte de négociation, le Conseil contribuait à instaurer un climat de compréhension et de bonne volonté entre les pays, un climat de confiance et de consensus sur les grandes questions intéressant les pays en développement et sur les aspects relatifs au développement. Cela était conforme au rôle unique de la CNUCED en tant qu'organisme du système des Nations Unies expressément chargé d'assurer un traitement intégré des questions de commerce et de développement.

4. L'engagement contenu dans la Déclaration du Millénaire d'instaurer un système commercial multilatéral ouvert, réglementé, non discriminatoire, prévisible et équitable, favorable à la croissance économique, au développement et à l'atténuation de la pauvreté a été universellement réitéré. Il a également été noté que, comme énoncé dans le Consensus de São Paulo, le commerce international était non pas une fin en soi, mais un moyen de réaliser des objectifs de développement économique, y compris la réduction de la pauvreté. Ainsi, les progrès concernant le système commercial multilatéral devaient être étroitement liés aux progrès dans la réalisation des objectifs internationaux de développement, y compris les OMD, comme réaffirmé au Sommet mondial de 2005. À cet égard, plusieurs pays ont souligné que le développement économique nécessitait une certaine flexibilité en matière de libéralisation du commerce, des innovations institutionnelles, des investissements en capital humain et en infrastructures de développement, un accès universel aux services essentiels, et une compétitivité

des capacités productives permettant aux pays en développement d'atteindre leurs objectifs de développement à un rythme compatible avec leur niveau de développement.

5. Il a été fait mention du Sommet mondial, du deuxième Sommet du Sud, de la troisième Conférence des Ministres du commerce de l'Union africaine, de la quatrième réunion des Ministres du commerce des PMA et de la Réunion ministérielle arabe, qui avaient défini des plates-formes communes pour leurs membres dans la perspective de la sixième Conférence ministérielle de l'OMC, ainsi que du Sommet du G-8. Les négociations commerciales devaient être replacées dans le contexte élargi d'une vision partagée du développement et d'une politique commerciale internationale fondée sur les OMD, plus particulièrement sur l'objectif d'une réduction de moitié de la pauvreté d'ici à 2015. L'importance a été soulignée d'un engagement positif de tous les membres à l'égard du système commercial multilatéral. La responsabilité de tous de contribuer à un résultat positif et favorable au développement du Programme de travail de Doha et au renforcement du système commercial multilatéral a été mise en avant, la voie du multilatéralisme étant la meilleure voie vers la libéralisation et la promotion du commerce.

6. Les participants sont convenus que la dimension du développement était et devait rester l'élément crucial et prédominant de l'ensemble des négociations de Doha et une composante fondamentale de chaque domaine de négociation en particulier, et que tous les pays ne devaient ménager aucun effort pour garantir un résultat favorable au développement. Ils ont également attaché une grande importance à une prise en compte effective du traitement spécial et différencié aussi bien en tant que question transversale que dans des domaines spécifiques de la négociation. De nombreux pays ont insisté sur l'importance de l'assistance technique et du renforcement des capacités pour aider les pays en développement à participer efficacement aux négociations et à tirer profit d'un résultat positif du Cycle de Doha.

A. Les négociations après l'adoption de la décision-cadre de juillet dans la perspective de la Conférence de Hong Kong

7. Le Programme de travail de Doha était entré dans une phase cruciale. De nombreux participants se sont dits convaincus qu'il était possible de parvenir à l'accord nécessaire pour conclure les négociations du Cycle de Doha avant la fin 2006, même s'il a été souligné que cela nécessiterait d'intenses travaux et des progrès notables dans les prochaines semaines. Quelques

participants ont estimé que peu de progrès avaient notamment été faits concernant les demandes avancées par les pays en développement. La sixième Conférence ministérielle de l'OMC à Hong Kong (Chine) du 13 au 18 décembre 2005 serait non pas une simple étape de bilan, mais la meilleure occasion d'amener le cycle de négociation à une conclusion positive fin 2006. On a souligné la nécessité impérative de parvenir à un accord sur les grandes questions de fond et sur des points de détail à Genève avant la réunion de Hong Kong. De nombreux participants ont insisté sur la nécessité pour les grands pays développés partenaires de faire preuve d'initiative et de détermination afin de sortir de l'impasse la négociation de questions fondamentales. Certains ont mis en garde contre l'établissement de liens négatifs entre différentes questions en négociation et ont dit que les membres devaient rechercher un terrain d'entente et des solutions de compromis. L'importance d'un processus de négociation global et transparent a été soulignée. Dans ce contexte, quelques participants se sont inquiétés du rôle joué par de miniréunions ministérielles et de petites réunions de groupe où la plupart des pays en développement n'étaient pas présents.

8. *Aspects relatifs au développement*: Il a été estimé que la priorité devait être d'optimiser la valeur pour le développement de chaque domaine de négociation et de l'ensemble du Cycle de négociation. De nombreuses délégations ont souligné l'importance des flexibilités pour les pays en développement. Il était important que les négociations reflètent les préoccupations des pays en développement de façon appropriée et aboutissent à des résultats contribuant le plus possible à l'élimination de la pauvreté. Quelques participants ont lancé un appel en faveur de l'adoption d'un ensemble réalisable de mesures pour le développement, comprenant: a) une amélioration de l'accès aux marchés pour les produits ou les services intéressant le commerce d'exportation des pays en développement, en particulier les produits agricoles, les articles manufacturés à forte intensité de travail et le mode 4 de fourniture de services; b) l'élimination immédiate du soutien accordé aux producteurs de coton dans les pays développés; c) l'élimination rapide des subventions à l'exportation avec des échéances crédibles; d) le souci accru de laisser aux pays en développement une marge d'action suffisante pour appliquer des politiques adaptées à leurs besoins spécifiques en matière de commerce et de développement; e) un traitement spécial et différencié effectif et opérationnel dans tous les domaines de négociation; f) un accès aux marchés consolidé en franchise et hors contingent pour toutes les exportations des PMA; et g) l'élimination des obstacles non tarifaires qui faussent les échanges

et des obstacles à l'entrée sur les marchés. Il a été considéré que les plus grands avantages potentiels du Cycle de négociation pour le développement proviendraient des nouvelles modalités d'accès aux marchés, dans les pays développés et dans les pays en développement, pour les produits et les services intéressant le commerce d'exportation des pays en développement. Une autre opinion a été exprimée selon laquelle il était essentiel pour concrétiser ces avantages potentiels de trouver un juste équilibre entre effets positifs et flexibilités.

9. Nombre de participants ont estimé que les travaux prévus concernant l'examen des dispositions relatives au traitement spécial et différencié devaient être menés en vue de renforcer ces dispositions et de les rendre plus précises, effectives et opérationnelles. Il fallait manifester la volonté politique de donner suite aux propositions de fond relatives au traitement spécial et différencié, s'agissant en particulier des cinq propositions relatives aux PMA. Il fallait également relancer les négociations sur les questions de mise en œuvre. Concernant la différenciation, quelques participants ont estimé qu'il ne convenait pas de poursuivre l'examen de cette question de la différenciation des pays en développement. D'autres ont considéré que les membres devaient admettre la réalité économique qui était que les pays en développement n'étaient pas identiques.

10. De nombreux participants ont déclaré qu'il était nécessaire d'aborder la question de l'effritement des préférences à la fois à l'OMC et en dehors. Il n'y avait pas de solution facile en la matière, mais différentes approches étaient possibles, dont un élargissement et un approfondissement des actuels schémas de préférences et un renforcement de leur utilisation, l'adoption de règles d'origine simples, flexibles et réalistes, adaptées aux profils industriels des pays bénéficiaires, le tout dans un contexte de poursuite de la libéralisation multilatérale.

11. Il était important de faire des progrès concernant le programme de travail relatif aux petites économies, qui connaissaient des difficultés particulières pour tirer profit du commerce mondial.

12. Les questions relatives aux produits de base restaient essentielles pour atténuer la pauvreté dans un certain nombre de pays en développement, y compris les pays d'Afrique subsaharienne et les pays à faible revenu.

13. *Ajustement et aide pour le commerce*: Pour concrétiser les bienfaits escomptés de l'ouverture des marchés, il fallait engager un programme de coopération pour le développement propice au commerce et allant au-delà du Programme de Doha. Les initiatives concernant l'octroi d'une aide pour le commerce devaient aller au-delà des simples objectifs d'une participation aux négociations commerciales pour concerner un renforcement plus profond et soutenu des capacités: assistance aux pays en développement, en particulier aux PMA, pour les aider à surmonter leurs contraintes en matière de capacités productives, de manque de compétitivité et de manque d'infrastructures; création de fonds spéciaux de microcrédit et pour le financement de microprojets en vue de diversifier la production dans les PMA; aide à l'ajustement après l'expiration de l'Accord sur les textiles et les vêtements; prise en compte des aspects relatifs au développement de l'économie du coton; règlement des problèmes commerciaux pratiques posés par la libéralisation, la mise en œuvre et d'autres contraintes; et contribution à la création d'emplois. Un mécanisme adéquat de financement devrait être intégré dans le système commercial multilatéral *ex ante*. À propos de l'approbation de l'initiative «De l'aide pour le commerce» à la récente réunion du Comité du développement du FMI et de la Banque mondiale, plusieurs membres ont attiré l'attention sur la nécessité de trouver des moyens et des ressources substantiels et additionnels pour financer ce type d'aide. La CNUCED devrait jouer un rôle important dans ce domaine.

14. *Agriculture*: Les participants sont convenus que l'agriculture était un domaine fondamental des négociations de Doha et qu'un résultat constructif était nécessaire. L'examen de chiffres concrets permettrait de faire progresser les négociations. Il était nécessaire d'améliorer l'accès aux marchés pour les produits intéressant le commerce d'exportation des pays en développement en élaborant une formule appropriée de réduction tarifaire. Il fallait obtenir une réduction substantielle du soutien interne qui avait pour effet de fausser les échanges, tout en tenant compte des impératifs en matière de sécurité alimentaire, de subsistance et de développement rural. Il fallait fixer des dates butoirs crédibles pour l'élimination des subventions à l'exportation, et des disciplines devaient être définies concernant les engagements parallèles en matière d'aide alimentaire, de crédit à l'exportation et d'entreprises de commerce d'État. Il a également été souligné qu'il était important de tenir dûment compte des préoccupations des pays en développement importateurs nets de denrées alimentaires et des PMA. Un traitement spécial et

différencié effectif et concret dans des domaines tels que les produits spéciaux et le Mécanisme spécial de sauvegarde devait faire partie intégrante des trois piliers.

15. *Coton*: Quelques progrès avaient été faits concernant le volet développement grâce à l'aide au développement. Des pays ont toutefois estimé qu'il était absolument nécessaire d'obtenir des progrès substantiels dans les négociations sur le volet commercial en tenant compte de toutes les politiques qui avaient un effet de distorsion sur les échanges.

16. *Accès aux marchés pour les produits non agricoles*: Il a été reconnu que tous les pays avaient intérêt à une réduction des crêtes tarifaires et de la progressivité des droits, ainsi qu'à l'élimination des obstacles non tarifaires. La difficulté était de trouver une formule efficace, transparente et équitable, intégrant un traitement spécial et différencié approprié et une réciprocité partielle. D'autres questions importantes concernaient le traitement des droits non liés et la flexibilité dont avaient besoin les pays en développement. Un certain nombre de membres ont déclaré qu'une marge d'action appropriée était nécessaire pour empêcher le chômage et la désindustrialisation, trouver des moyens de remédier à la perte de revenu et promouvoir les industries naissantes. Concernant les PMA, de nombreux participants ont souligné l'importance d'un accès aux marchés consolidé en franchise et hors contingent pour toutes les exportations de ces pays, avec des règles d'origine simplifiées et réalistes, adaptées à leur capacité industrielle, et de l'élimination d'autres obstacles non tarifaires. Concernant l'élément sectoriel, quelques pays ont insisté sur la nécessité d'une participation volontaire. La question des droits de douane élevés et des crêtes tarifaires appliqués par les pays développés à des produits intéressant le commerce d'exportation des pays en développement, s'agissant en particulier des textiles et des vêtements, était importante pour les pays qui n'étaient pas admis au bénéfice de schémas de préférences. On s'est également inquiété du risque que les contingents textiles soient remplacés par des mesures antidumping et autres obstacles non tarifaires. Quelques participants ont souligné que les négociations sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles n'aboutiraient à un résultat favorable au développement que si les pays en développement eux-mêmes acceptaient un niveau adéquat d'engagement en matière d'accès aux marchés.

17. *Les services* étaient un nouveau secteur de croissance pour les pays en développement. Des améliorations notables devaient être apportées à l'accès aux marchés pour les modes et les secteurs intéressant le commerce d'exportation de ces pays – tourisme, service aux entreprises

et services professionnels, services de construction. Quelques membres ont attiré l'attention sur la nécessité de corriger les asymétries résultant du Cycle d'Uruguay au moyen d'engagements commercialement valables au titre du mode 4. L'opinion a été exprimée que le mode 1 était d'une importance fondamentale pour l'élargissement des débouchés commerciaux grâce à la délocalisation. De récentes propositions avaient été faites pour l'adoption d'une approche complémentaire fixant des «lignes de base» pour les négociations de façon à obtenir des engagements plus larges de la part des pays, mais de nombreux pays en développement se sont inquiétés du risque qu'une telle approche inverse la logique et l'esprit de l'AGCS et des lignes directrices pour la négociation, conduisant à une perte substantielle des flexibilités inhérentes à l'AGCS. Il a été souligné que les dispositions relatives au développement des articles IV et XIX de l'AGCS, les lignes directrices et les modalités relatives aux PMA devaient rester la base de toute négociation. Il fallait également faire des progrès sur les règles, les réglementations intérieures et l'évaluation du commerce des services.

18. *Facilitation du commerce*: De nombreux participants ont souligné que les négociations devaient être conduites en pleine conformité avec les modalités. Il fallait veiller aux synergies et à une progressivité adéquate entre les niveaux d'engagement, les coûts, les ressources disponibles et la fourniture de ressources financières et techniques pour le renforcement des capacités dans les pays en développement. Un certain nombre de propositions sur des questions clés concernant la facilitation du commerce étaient coparrainées par des pays développés et des pays en développement et ce domaine offrait des possibilités de parvenir à des résultats positifs pour tous.

19. *Règles*: Quelques membres ont souligné que les négociations sur les règles portaient désormais sur des textes visant à clarifier et améliorer les accords pertinents de l'OMC. Pour certains pays en développement, les améliorations ne devaient pas aboutir à un surcroît de complexité. Les négociations sur les règles concernant les arrangements commerciaux régionaux, y compris les modalités d'intégration du traitement spécial et différencié, ont été jugées particulièrement importantes, car un grand nombre de pays en développement négociaient actuellement de tels accords régionaux avec des pays développés.

20. *ADPIC*: Une solution permanente prévoyant une modification de l'Accord sur les ADPIC pour intégrer la décision d'août 2003 sur les ADPIC et la santé publique devait être trouvée d'ici à la Conférence de Hong Kong. Il a également été estimé qu'il était nécessaire de garantir une relation synergique entre la Convention sur la diversité biologique et les ADPIC, concernant notamment la divulgation des ressources énergétiques, le consentement préalable en connaissance de cause et la répartition équitable des bénéfices.

21. *Accession à l'OMC*: Plusieurs pays en voie d'adhésion ont attiré l'attention sur les difficultés particulières auxquelles ils étaient confrontés, dont des engagements importants et onéreux en matière d'accès aux marchés et autres engagements ayant des incidences sur leur développement. Ils ont souligné qu'il fallait veiller à ce que les engagements soient compatibles avec leur niveau de développement. Une attention concrète devrait être accordée aux besoins des pays qui venaient d'adhérer à l'OMC.

B. Accords commerciaux régionaux et coopération commerciale Sud-Sud

22. Quelques membres ont appelé à une cohérence entre les objectifs de développement des pays en développement, d'une part, et les objectifs des négociations commerciales bilatérales, régionales et multilatérales, d'autre part. Il était important de veiller à ce que des principes tels que le traitement spécial et différencié ne soient pas affaiblis dans le cadre d'autres initiatives. Les travaux de la CNUCED dans ce domaine étaient utiles à la cohérence nécessaire.

De nombreux membres ont souligné la nécessité de renforcer la coopération Sud-Sud, qui offrait la possibilité d'accroître sensiblement les échanges commerciaux entre pays en développement. Les négociations SGPC en cours à la CNUCED donneraient un nouvel élan au commerce Sud-Sud et renforceraient également le système commercial bilatéral.

C. Rôle de la CNUCED et du Conseil du commerce et du développement

23. Il a été reconnu que la CNUCED pouvait et devait contribuer à amener les négociations de Doha à une conclusion favorable au développement dans les délais prévus. En tant qu'organisme du système des Nations Unies expressément chargé d'assurer un traitement intégré des questions de commerce et de développement et des questions connexes, la CNUCED avait un mandat unique et général en matière d'appui aux négociations commerciales internationales à travers les trois grands piliers de son activité. Il a été réaffirmé que les discussions au Conseil

contribuaient comme nulles autres à promouvoir compréhension et consensus sur des questions relatives aux négociations commerciales d'une importance fondamentale pour les pays en développement. Les précieuses activités d'analyse, d'assistance technique et de renforcement des capacités assurées par la CNUCED concernant l'ensemble des négociations commerciales ont suscité des remarques de satisfaction. Son évaluation continue du Cycle de Doha était un guide utile aux négociations et permettait d'évaluer dans une optique de développement les différentes options envisageables. D'éventuels futurs domaines de travail pourraient être l'évaluation des gains tirés des négociations, l'accès aux marchés, l'ajustement, le traitement spécial et différencié, l'effritement des préférences, les règles d'origine, l'aide pour le commerce, les obstacles non tarifaires, et la cohérence entre le système commercial multilatéral et les accords commerciaux régionaux. La CNUCED devait continuer de fournir un appui aux pays en développement pour l'élaboration de propositions spécifiques concernant le développement et le traitement spécial et différencié. La coopération technique de la CNUCED et le renforcement des capacités pour les négociations commerciales et la diplomatie commerciale avaient eu un impact très sensible dans les pays bénéficiaires en termes de renforcement des capacités humaines, institutionnelles et réglementaires, et des capacités d'élaboration de politiques commerciales. Il a particulièrement été fait mention de l'appui de la CNUCED aux réunions d'experts et aux réunions ministérielles des PMA, de l'Union africaine et des États arabes en préparation de la sixième Conférence ministérielle de l'OMC, ainsi que pour l'accession à l'OMC, le commerce des services et le JITAP. Les généreuses contributions de donateurs aux activités de la CNUCED relatives au commerce et aux négociations commerciales ont été appréciées, et les donateurs ont été invités à maintenir et à accroître leur soutien.

24. La CNUCED et l'OMC avaient des rôles complémentaires. La coopération soutenue entre la CNUCED et l'OMC et d'autres institutions internationales compétentes a été mise en avant, en particulier du fait que la concrétisation de la contribution au développement du Programme de travail de Doha se ferait en partie en dehors de l'OMC.
